
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 15 janvier 2026

Date de publication : 19/01/26



L'an deux mil vingt-six le quinze janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 janvier 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Laurent BALOGÉ, Régis BILLEROT, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Régis BILLEROT



Délibération N° 08-01-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS VALANT ENGAGEMENT DU CIAS HAUT VAL DE SEVRE DANS LE PROJET DE RESEAU DE CHALEUR DE LA CRECHE

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'administration que la Communauté de Communes a pour projet de raccorder son EHPAD « Les rives de Sèvre », situé à LA CRECHE, à un réseau de chaleur urbain alimenté par une chaufferie composée de deux chaudières à bois déchiqueté.

Depuis janvier 2023, la commune de LA CRECHE, en qualité de maître d'ouvrage, a développé un projet de construction d'un réseau de chaleur urbain, associant à la réflexion et à la conception les autres futures structures clientes à savoir la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et le Département des Deux-Sèvres.

Après trois années de développement, sous l'assistance technique du Centre Régional des Énergies Renouvelable en tant qu'assistant maître d'ouvrage et de l'entreprise CEBI en sa qualité de maître d'œuvre, un avant-projet définitif a été arrêté en octobre 2025, détaillant les plans de travaux et de construction finaux du projet, ainsi qu'un budget prévisionnel réactualisé.

La commune de LA CRECHE sollicite désormais l'engagement officiel et définitif de la Communauté de Commune en tant que future cliente de la Régie « Réseau de Chaleur de LA CRECHE » par la signature de différents documents contractuels.

Les entités signataires identifiées sont la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en tant qu'Abonné, l'EHPAD du Centre d'Intercommunal d'Action Sociale Haut Val de Sèvre en tant qu'Usager et la Régie « Réseau de Chaleur de LA CRECHE » en qualité de Service.

Cet engagement se matérialise par la signature des trois documents suivants :

- Le protocole d'engagement au service de distribution calorifique, correspondant à l'engagement du bâtiment « EHPAD » à contracter un abonnement auprès de la Régie « Réseau de Chaleur » pour un niveau de puissance souscrite déterminé (226 kW – pouvant être réétudié) ;
- Le règlement du service de production, de transport et de distribution publique de chaleur, définissant les prestations assurées par le Service ainsi que les obligations respectives des Abonnés et Usagers dans le cadre de la fourniture de chaleur ;
- La police d'abonnement au service de distribution calorifique détaillant les aspects administratifs et financiers, préalable par ailleurs nécessaire à la demande de Certificats d'Économies d'Énergie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17/12/2025 ;

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents contractuels mentionnés préalablement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

La Vice-Présidente,
Marie NAUDIN

Le secrétaire de séance,
Régis BILLEROT

